

L'hospitalisation à domicile pour les patients COVID-19

En place depuis 2013, l'hospitalisation à domicile (HAD) du centre hospitalier EpiCURA étend ses activités et propose désormais le suivi à domicile de patients COVID-19, par télémonitoring dans le cadre d'une étude-pilote de l'INAMI.

Le télémonitoring, comment ça marche ?

Grâce à un ensemble de dispositifs connectés (thermomètre, tensiomètre, saturomètre, spiromètre), les patients COVID-19 suspectés ou confirmés éligibles au suivi à domicile sont monitorés selon une fréquence prédéfinie. En fonction des relevés des paramètres, les équipes soignantes sont alertées si l'état clinique du patient se dégrade.

Un formulaire consentement éclairé ainsi qu'une convention de mise à disposition des dispositifs seront signés par le patient au démarrage de sa prise en charge à domicile.



Pour quels patients ?

Les patients-cibles ne sont pas uniquement des patients hospitalisés. Trois types de profils de patients COVID-19 sont éligibles à l'hospitalisation à domicile :

- les patients sélectionnés par leur médecin traitant et dont l'état nécessite un suivi rapproché mais pas d'hospitalisation ;
- les patients des maisons de repos/maisons de repos et de soins suspects ou confirmés COVID-19 et dont l'état et la configuration de la structure d'hébergement permettent un maintien avec un suivi adéquat ;
- les patients hospitalisés dans une unité COVID-19 et dont l'état clinique permet une sortie anticipée avec un suivi à distance des paramètres vitaux.

Quel suivi ?

La prise en charge à domicile sera généralement d'une période maximale de 3 semaines. A l'issue de ce délai, l'ensemble sera remis à l'infirmière HAD et une enquête de satisfaction sera remise au patient qui pourra fournir son feedback.

Contact



Coordinatrice infirmière
065/61 52 41

Administration
065/61 52 40

EpiCURA
mon hôpital